

## Barème de cotisation

des adhérents à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

(décomposition de la cotisation annuelle)

• Cotisation de base par personne travaillant dans le fonds : **88 € /an/personne**

• Protection juridique forfaitaire obligatoire par entreprise et abonnement à la Boulangerie Française et aux Nouvelles de la Boulangerie : **230,50 €/an**

**ADHÉRER À LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE EST LA CONDITION NÉCESSAIRE POUR BÉNÉFICIER DE L'ENSEMBLE DES SERVICES PROPOSÉS**

**AUCUN ENGAGEMENT DE DURÉE D'ADHÉSION N'EST DEMANDÉ**

En cas de vente ou de cessation d'activité, la Chambre Professionnelle restituera le trop perçu de cotisation sur le semestre payé non entamé.

### BULLETIN D'ADHÉSION A LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE DES ARTISANS BOULANGERS-PÂTISSIERS DE PARIS, HAUTS-DE-SEINE, SEINE-SAINT-DENIS ET VAL-DE-MARNE

À RETOURNER À LA C.P.A.B.P.  
7 quai d'Anjou 75004 PARIS



M..... Boulanger situé à .....

.....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville ..... adresse mail .....@.....

Exploitant le fonds de commerce en tant que : ☎ de la boulangerie .....  
(indiquer votre situation)

Gérant de la société propriétaire ..... (indiquer la dénomination de la sté)

propriétaire en direct (Sté individuelle)

Locataire-gérant (individuel ou en Société dans ce dernier cas préciser la dénomination)

souhaite adhérer à la Chambre Professionnelle et bénéficier ainsi de l'ensemble des services proposés.

Je déclare que le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise (exploitants inclus) est: .....

- Pour mes règlements, j'opte pour le prélèvement automatique :  oui  non

- Je souhaite acquitter ma cotisation :  annuellement  trimestriellement

Date .....

signature